

PROGRAMME DE VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE VRR

PROGRAMME DE VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE Le Programme VRR a été mis en place par le MESRS depuis 1992. Les projets VRR sont financés par le MESRS suite à un Appel à Propositions « Ouvert ». Les bénéficiaires sont les structures de recherche publiques (Centres de recherche, Laboratoires de recherche, Unités de recherche) avec possibilité de partenariat avec des entreprises économiques. La Durée de réalisation d'un projet VRR : 3 ans. C'est un programme qui vise la mise sur le marché des résultats obtenus par les laboratoires de recherche. C'est un moyen de renforcement du partenariat entre les structures de recherche et le tissu socio- économique tels que les centres techniques, les entreprises et les groupements professionnels. Objectifs du programme : - Le développement de prototypes de nouveaux systèmes conçus dans les structures de recherche ou l'amélioration substantielle d'un système, d'un procédé, d'un dispositif ou d'un produit. Ce type de valorisation devra conduire à une protection de la propriété intellectuelle, sous forme de brevet ou de droit d'auteur - La promotion du transfert des résultats de recherche des structures de recherche vers le système productif. A cette fin et dans le cas où il existe une entreprise économique partenaire, celle-ci doit s'impliquer dans le financement du projet à concurrence de 10% au moins (ressources humaines, équipements, matière première, etc...)